



Compte rendu
Conseil Communautaire
Mardi 24 juin 2014

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	COTTET-DUMOULIN Patrick, BOIRE-VARLET Sophie et CHARNAVEL Marie-Thérèse
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	MUFFAT Sophie
<u>Montriond :</u>	PEERSMAN André
<u>Le Biot :</u>	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Gilbert (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean- Claude (DT)
<u>Essert-Romand :</u>	GAYDON Christelle (DT)
<u>Morzine :</u>	PHILIPP Martine, PEILLEX Gilbert, RICHARD Michel, ANTHONIOZ-TAVERNIER Elisabeth et RICHARD Hélène
<u>Les Gets :</u>	MUTILLOD Christophe, GOINE Nathalie et ANTHONIOZ Henri
<u>Reyvroz :</u>	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Vailly :</u>	TRABICHET Yannick et GURLIAT Romain
<u>Lullin :</u>	DEGENEVE Alain et BOUVIER Rachel
<u>Bellevaux :</u>	VUAGNOUX Jean-Louis et CORNIER-PASQUIER Anne

Délégués présents sans droit de vote:

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), HAUTEVILLE Laurent (DS La Vernaz), DUPONT Eric (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)MUFFAT Jean-François (DS)VERNAY Franck (DS)

Délégués excusés:

LAGRANGE Georges (DT Montriond)

Délégués absents:

BERGER Gérard (Morzine), RASTELLO Lucien (Morzine), PASQUIER Régis (DT Bellevaux) et LE RAY Gérard (DS LA Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et BENEDETTI Jean-Pierre (chargé de mission saisonnalité)

Secrétaire de séance :

André PEERSMAN

1- Intervention de M. le Préfet de la Haute-Savoie

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et au directeur de la Direction Départementale du Territoire de la Haute-Savoie.

Préambule

Monsieur le Préfet remercie la Présidente et les membres du Conseil Communautaire d'avoir bien voulu l'inviter pour aborder avec eux certains points.

Il rappelle tout d'abord le lien étroit qui existe entre le Préfet et les Maires, et ce en période de paix comme en période de crise. Il souhaite encore davantage de proximité et insiste sur sa disponibilité.

Il rappelle ensuite que la France rencontre actuellement une crise financière dû notamment à l'endettement public dont l'État et les collectivités locales sont collectivement responsables. Il souligne qu'il faut arrêter de considérer l'État comme une collectivité locale au dessus des autres et qui se contente d'exercer

sur elles sa tutelle financière. L'État et les collectivités font partie d'une seule et même Nation qui se doit de réagir face à la crise qu'elle rencontre. Il rappelle que les dotations de l'État aux collectivités vont considérablement diminuer les prochaines années (11 milliards en 3 ans).

Enfin, il souligne qu'il voit souvent dans la presse locale des articles qui parlent de la suppression des départements. Il précise qu'aucune disposition du projet de loi ne parle, à sa connaissance, de la suppression des départements. Il est uniquement prévu la suppression des conseils généraux. Le département de la Haute-Savoie existera toujours en tant que circonscription administrative, avec un Préfet et des services déconcentrés.

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie souhaite aborder plusieurs points : le Contrat de Plan État-Région 2014-2020, les emplois d'avenir, l'urbanisme, l'assainissement et l'évolution de l'intercommunalité.

Le Contrat de Plan État-Région 2014-2020

Monsieur le Préfet rappelle que le nouveau CPER participera au financement de 3 grands projets :

- en matière ferroviaire, le CEVA et le doublement de la voie ferrée entre Annecy et Chambéry,
- le désenclavement routier du Chablais avec la mise en place d'une autoroute à péage entre Thonon-Machilly,
- le développement de la télémédecine et des maisons de santé pluriprofessionnelles. S'agissant des MSP, il insiste sur la nécessité d'associer les médecins aux projets de construction et d'aller démarcher les médecins maîtres de stage dans la mesure où leurs internes peuvent prescrire. André PEERSMAN souligne qu'un pôle de santé pluriprofessionnel a été mis en place et qu'une maison de santé est actuellement en cours de construction à Saint Jean d'Aulps. Il précise qu'il est très difficile d'attirer certains professionnels de santé, notamment les infirmières, qui préfèrent aller travailler en Suisse compte tenu de l'écart important entre les rémunérations.

Les emplois d'avenir

Monsieur le Préfet tient à signaler que le département de la Haute-Savoie détient un double record :

- c'est le département en France qui emploie le plus d'emplois d'avenir par rapport à sa population,
- c'est le département en France où les communes employeurs sont les plus nombreuses.

Il précise que le Chablais dispose d'une très bonne Mission Locale et qu'il ne faut pas hésiter à les consulter afin d'obtenir les profils correspondants aux besoins des collectivités. Il rappelle que la rémunération des emplois d'avenir est prise en charge à hauteur de 75 % par l'État. Il ajoute que le recrutement d'emplois d'avenir, tout en étant économique, est également un moyen de tester des jeunes et de préparer la relève en anticipant les départs à la retraite. Il insiste sur le fait que 60 000 haut-savoyards partiront à la retraite dans les 10 prochaines années.

L'urbanisme

Thierry ALEXANDRE, directeur de la DDT de la Haute-Savoie, rappelle que l'aménagement urbanistique doit se faire dans le respect de l'équilibre entre les économies touristique et agricole et l'accueil de la population. Il rappelle qu'un hectare de terres agricoles disparaît chaque jour en Haute-Savoie et souligne que toutes les communes doivent faire un effort dans ce domaine.

Thierry ALEXANDRE rappelle que les communes ont jusqu'à février 2015 pour mettre leurs PLU en compatibilité avec le SCOT. Il rappelle également que la CCHC sera compétente à partir du 1^{er} juillet 2015 en matière d'instruction des autorisations du droit des sols et à partir de mars 2017 en matière de PLU Intercommunal et invite donc dès à présent les élus et techniciens intercommunaux à commencer à travailler en la matière.

Henri ANTHONIOZ s'interroge sur la pertinence d'une modification de leur PLU avant février 2015 dans la mesure où le SCOT va être modifié et qu'il faudra donc à nouveau engager une modification des PLU.

Monsieur le Préfet précise que la prochaine modification du SCOT ne sera pas une révolution et ne devrait pas remettre en question les PLU des communes du Haut-Chablais où la loi Montagne s'applique déjà généralement très bien. Les modifications qui seront apportées concerneront principalement les communes du Bas-Chablais pour lesquelles la loi Littoral sera appliquée de manière encore plus rigoureuse.

L'eau et l'assainissement

Thierry ALEXANDRE insiste sur la complexité qui existe actuellement en Haute-Savoie en matière d'eau et d'assainissement du fait du morcellement des compétences entre les communes et les EPCI qui interviennent chacun de leur côté dans différents domaines : adduction en eau potable, transport des eaux usées, épuration des eaux usées.

Monsieur le Préfet souligne que 4 communes de la CCHC vont recevoir prochainement, ou ont déjà reçu, un courrier de sa part leur signalant la non-conformité de leurs installations d'assainissement, avec un exigence de réponse sous 15 jours sur ce qui a été fait et sur ce qui va être fait pour régler le problème. A défaut de réponse, un arrêté préfectoral sera pris afin de mettre en demeure ces communes de réaliser les travaux nécessaires à la mise aux normes de leurs installations.

Monsieur le Préfet souligne qu'il est plus simple de gérer l'eau et l'assainissement au niveau intercommunal, surtout lorsque des investissements doivent être engagés. Il rappelle que la Nation a une dette publique de 2 000 milliards d'euros et que les dotations aux collectivités vont être diminuées de 11 milliards d'euros d'ici 3 ans. Il précise que les communes devront donc faire des économies dans leurs dépenses. Il constate que les élus haut-savoyards sont généralement réticents à la hausse des impôts locaux et que la mutualisation et le transfert de compétence à l'intercommunalité est un moyen d'y faire face.

Intercommunalité

Monsieur le Préfet souligne qu'il a 2 certitudes sur le projet de loi actuellement en discussion :

- la disparition progressive des conseils généraux : les compétences en matière de voirie et de collèges seraient a priori transférées à la région. Quant aux compétences en matière d'action sociale, tout laisse à croire qu'elle seraient confiées aux intercommunalités,
- le seuil minimum de population des communautés de communes serait de 20 000 habitants, avec peut-être une exception pour les CC de montagne, sachant que cette exception n'est pas encore inscrite dans le texte et qu'on ne sait pas si elle sera conditionnée par un seuil minimum de population. Le problème risque de se poser pour la vallée d'Abondance qui pourrait être contrainte d'intégrer la CCHC le cas échéant.

Monsieur le Préfet estime qu'il trouve que le nouveau périmètre de la CCHC est pertinent et rappelle qu'il n'est pas dans son pouvoir de décider de la création d'une commune nouvelle et qu'il n'en a jamais été question contrairement aux échos qu'il a eu. Il conclut son intervention sur 3 points :

- si le conseil général disparaît, tout porte à croire que l'action sociale soit transférée aux EPCI,
- face à la baisse des dotations, les communes et les EPCI devront être très vigilantes dans la confection de leurs budgets, et ce dès 2015 !
- il faut développer encore plus l'intercommunalité afin de faire des économies et d'être plus efficace.

Monsieur le Préfet invite à présent les membres du Conseil Communautaire à lui faire part des questions qu'ils se posent.

Christophe MUTILLOD souligne qu'il serait souhaitable de traiter le cas des communes des Gets et de La Côte d'Arbroz qui ne dépendent pas de la même trésorerie et de la même gendarmerie que les autres communes de la CCHC, et qui ne dépendent ni du même canton ni du même arrondissement.

Henri ANTHONIOZ s'étonne également que le redécoupage des cantons n'est pas pris en compte le rattachement des communes du Brevon à la CCHC.

Monsieur le Préfet consent qu'il y a effectivement des anomalies et qu'il sera nécessaire de revoir et de corriger quelque peu les cartes administratives.

2- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

Stéphane PUGIN-BRON précise que plusieurs réunions dans des organismes extérieurs ont eu lieu depuis le 27 mai :

- 3 juin : Espaces valléens à Habère-Poche (Jacqueline GARIN, Gérald LOMBARD)
- 12 juin : COPIL Leader à Thonon (Jacqueline GARIN, André PEERSMAN)
- 12 juin : Bureau du SIAC à Thonon (Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD)
- 12 juin : AG CLD à Thonon (Christophe MUTILLOD)
- 17 juin : Conseil syndical STOC à Thonon (Jacqueline GARIN, Jean-Claude MORAND)
- 19 juin : Saisonniers aux Deux Alpes (Jacqueline GARIN)
- 20 juin : Bureau SYANE à Annecy (Gilbert PEILLEX)
- 23 juin : Plan Tourisme CG 74 à Saint Jean d'Aulps (Jacqueline GARIN, Christophe MUTILLOD, Jean-Claude MORAND, André PEERSMAN, Sophie MUFFAT, Henri-Victor TOURNIER)
- 23 juin : Conseil Syndical SIAC à Thonon
- 24 juin : Pratiques musicales à Bonneville (Hélène RICHARD)

3- Politique des saisonniers

3.1 Le Point d'Accueil des Saisonniers

Jean-Pierre BENEDETTI, chargé de mission Saisonnalité, rappelle que le PAS était initialement géré par la Mission Locale et que ses activités ont été reprises par la CCHC depuis le 1^{er} octobre 2013. Il rappelle que l'objectif du PAS est de faciliter l'intégration sociale des salariés saisonniers. Il souligne qu'un site Internet lui est consacré (www.saison-chablais.fr) et met en avant l'évolution importante des visites entre 2013 et 2014.

	Visiteurs différents 2013	Visiteurs différents 2014	Evolution 2014/2013
Janvier	260	586	+ 125 %
Février	278	500	+ 80 %
Mars	430	631	+ 47 %
Avril	422	734	+ 74 %
Mai	394	609	+ 55 %

3.2 Les actions en matière de logement

Jean-Pierre BENEDETTI rappelle ce qui existe aujourd'hui sur la vallée :

- des foyers logements (Morzine : 41 logements, Avoriaz : 39 logements, Les Gets : 20 logements)
- une possibilité d'hébergement en camion aux campings du Pré à Montriond et de La Baume : 45 saisonniers (pour 29 emplacements)

Suite à une rencontre avec la Communauté de Communes de l'Oisans, il fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de création d'une cellule logement sur la base de ce qui est fait aux Deux-Alpes.

Présentation de la cellule logement des Deux-Alpes

Un service logement a été créé en 2002 par la Communauté de Communes des 2 Alpes puis repris en 2006 par la Communauté de Communes de l'Oisans. Ce service comprend un espace accueillant plusieurs services dédiés aux saisonniers. Il fonctionne avec deux emplois permanents (1,8 ETP) et 8 renforts pour les états des lieux. Il est ouvert toute l'année, du lundi au vendredi. Son coût de fonctionnement est de 185 000 euros par an et est entièrement pris en charge par la CCO.

Objectif : rapprocher l'offre de logements de la demande et sécuriser la relation bailleurs / locataire par :

- la mobilisation des logements vacants à la location saisonnière mais aussi à l'année,
- la médiation locative par le service logement : location aux employeurs signataires du contrat qui versent les cautions et règlent les loyers, état des lieux réalisé par le service logement.

Il s'agit d'un service gratuit, tant pour les employeurs que les propriétaires.

Pour la collectivité, ce service présente 2 avantages :

- cela évite de construire et dynamise l'existant,
- cela évite la concentration, voire la ségrégation, favorise l'habitat diffus et irrigue les villages.

Jean-Pierre BENEDETTI souligne que cette cellule logement rencontre un véritable succès en 2013 avec 209 logements mobilisés en hiver (550 saisonniers) et 59 en été.

3.3 Le groupement d'employeurs mixte public-privé

Jean-Pierre BENEDETTI fait part aux membres du Conseil Communautaire du projet de création par Chablais Léman Développement d'un groupement d'employeurs mixte public-privé dans lequel il est envisagé pour la CCHC de participer.

Il précise que l'intérêt de ce type de groupement est de pouvoir fidéliser les saisonniers en leur proposant un CDI lorsqu'ils travaillent successivement au cours des saisons d'hiver et d'été auprès d'employeurs différents, ce qui est notamment très important du point de vue de leur situation vis-à-vis des banques.

3.4 Le forum de l'emploi des saisonniers de Morzine

Jean-Pierre BENEDETTI souligne que le forum de l'emploi des saisonniers fête cette année son dixième anniversaire et précise la nécessité de le redynamiser pour valoriser notre secteur auprès des saisonniers. Il rappelle que ce forum est organisé par Pôle Emploi Thonon en lien avec la CCHC et la commune de Morzine qui prête le palais des sports.

Pour cette nouvelle édition, il précise qu'il y aura plus de salles puisque toutes les salles du rez de chaussée du palais des sports seront utilisées. Il ajoute qu 3 pôles seront créés :

- un pôle info service saisonniers (PAS, médecine du travail, Péripl, GEIQ bâtiment,...),
- un pôle formation (Greta, Mission Locale, DIRECCTE,...),
- un pôle recrutement avec regroupement des employeurs par secteurs (hôtellerie restauration, commerce, remontées mécaniques,...).

Elisabeth ANTHONIOZ souligne l'importance d'insister sur l'offre de transport en commun afin d'éviter que les saisonniers montent en voiture. Stéphane PUGIN-BRON propose que soit établi avec le Conseil Général un service Balad'Aulps Bus en soirée.

3.5 Autres projets

Jean-Pierre BENEDETTI précise que sa présentation de ce soir n'est pas exhaustive et que plusieurs autres pourraient être mis en place :

- une carte transport avec un tarif préférentiel,
- une carte des produits de première nécessité,
- une offre de transport de fin de saison (exemple avec Val Thorens les Ménuires),
- l'accueil des saisonniers au mois de janvier 2015...

3.6 Positionnement du chargé de mission de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON rappelle que Jean-Pierre BENEDETTI est à ce jour coupé en deux :

- 1 mi-temps au CCAS de la mairie de Morzine-Avoriaz : gestion administrative du foyer le Savoie (lien avec les employeurs, les saisonniers, Haute-Savoie Habitat), entretien technique du foyer (électricité, plomberie etc..)
- 1 mi-temps à la CCHC comme chargé de mission saisonnalité (mise à disposition) : accueil des saisonniers, permanence du PAS, réalisation guide du saisonnier, mise à jour du site internet, participation avec la région RA à question saison, participation à la création du GEM et aux autres projets de la CCHC en lien avec la saisonnalité

Si la CCHC souhaite s'engager plus en avant sur des projets comme par exemple la cellule logement, il insiste sur la nécessité d'augmenter le temps de travail de Jean-Pierre à BENEDETTI la CCHC à 75/80 % très prochainement, ce qui bien entendu dépend de la position de Morzine sur ce sujet. Il demande aux élus morzinois présents s'il ne serait par exemple pas possible de confier l'entretien technique du Savoie aux services techniques de manière à dégager une partie de son temps.

Michel RICHARD souligne qu'une solution pourra certainement être trouvée et demande donc à la CCHC d'établir une demande officielle en ce sens.

4- MAPA attribués par la Présidente par délégation

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que 3 marchés publics à procédure adaptée ont été attribués depuis la dernière réunion par la Présidente au vu de sa délégation.

- Prise en charge des déchets de la déchetterie de Morzine – Le Couard
 - 7 lots attribués à CSP
- Prise en charge des déchets de la déchetterie d'Avoriaz
 - 5 lots attribués à CSP
- Prise en charge des déchets de la déchetterie des Gets
 - 6 lots attribués à CSP
 - 1 lot (OM) attribué à SDR (Orcier)

5- Finances

5.1 Modification des taux de la TEOM pour 2014

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que les taux de la TEOM 2014 ont été votés lors de la réunion du 11 mars 2014 et sont les suivants :

Zone 1 :	La Baume	8,50 %	Zone 5 :	Avoriaz	8,00 %
	La Forclaz	9,00 %	Zone 6 :	Morzine	5,00 %
	La Vernaz	8,50 %		Les Gets	5,00 %
Zone 2 :	Seytroux	5,70 %	Zone 7 :	Bellevaux	8,50 %
Zone 3 :	Le Biot	6,15 %		Lullin	8,50 %
	St Jean d'Aulps	6,15 %		Reyvroz	8,50 %
Zone 4 :	Essert-Romand	8,00 %		Vailly	8,50 %
	Montriond	8,50 %			
	La Côte d'Arbroz	7,50 %			

Il fait part de la nécessité de redélibérer sur ces taux dans la mesure où la Sous-préfecture n'accepte plus qu'une zone comporte des taux différents. Il souligne que la proposition de la commission Déchets est la suivante :

		<u>Taux actuels</u>	<u>Nouveaux taux proposés</u>
Zone 1 :	La Baume	8,50 %	8,50 %
	La Forclaz	9,00 %	8,50 %
	La Vernaz	8,50 %	8,50 %
Zone 4 :	Essert-Romand	8,00 %	8,00 %
	Montriond	8,50 %	8,00 %
	La Côte d'Arbroz	7,50 %	8,00 %

Jean-Claude MORAND souligne que 3 simulations avaient été établies :

- une première dans laquelle Essert-Romand et Montriond passait à 7,50 %, ce qui faisait une perte de produit fiscal de 23 000 € environ,
- une deuxième (celle qui a été retenue) dans laquelle Montriond et La Côte d'Arbroz passe à 8 %, ce qui fait une perte de 8 000 €,
- une troisième dans laquelle Essert-Romand, Montriond et La Côte d'Arbroz passaient à 7,50 %, Avoriaz à 8,10 % et Morzine et Les Gets à 5,10 %.

Jean-Claude MORAND souligne que la dernière proposition n'a pas été retenue dans la mesure où il a été considéré que le problème des zones aurait été rencontré même sans extension de la CCHC et que les communes entrantes n'ont pas être concernées par ce problème.

Sophie MUFFAT précise que le sujet a été débattu au conseil municipal de La Côte d'Arbroz (puisqu'il s'agit de la seule commune dont le taux augmenterait) et que celui-ci est très réticent à cette augmentation. Elle comprend le point de vue de Jean-Claude MORAND mais estime que la solidarité ne doit pas toujours venir des petites communes mais aussi des plus grandes. Elle fait part aux membres du Conseil Communautaire que certaines dépenses transférées par Morzine notamment s'avèrent être plus élevées que prévues, notamment pour l'entretien des ascenseurs ou l'aménagement des crèches. Elle ne comprend donc pas la position du Maire de Morzine qui ne parle que du transfert de l'excédent budgétaire du SIVOM de la Vallée d'Aulps (dont on ne connaît pas aujourd'hui le montant des créances irrécouvrables) et qui ne prend pas en compte le fait que des dépenses non prévues vont devoir être prises en charge par la CCHC.

Jean-Claude MORAND comprend tout-à-fait la position de la commune de La Côte d'Arbroz. Christophe MUTILLOD souligne la nécessité de relativiser dans la mesure où le passage de 8 % à 8,50 % ne représente grosso modo qu'une augmentation d'environ 10 euros de taxe annuelle pour les Coutains. Il demande s'il n'y aurait pas un moyen de créditer la commune de La Côte d'Arbroz des 2 000 € de produits fiscaux supplémentaires générés par l'augmentation du taux de TEOM. Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'il peut leur être par exemple octroyé une enveloppe supplémentaire de 2 000 euros au titre des droits ouverts voirie. Sophie MUFFAT accepte l'augmentation du taux de la TEOM sur sa commune dans ces conditions.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve de modifier les taux de la TEOM 2014 dans les conditions qui lui sont présentées.

Jean-Louis VUAGNOUX s'interroge sur le fait de savoir si les commissions ont un pouvoir de décision. André PEERSMAN lui répond que les commissions préparent les dossiers et donnent des avis, mais que les décisions restent du ressort du Conseil Communautaire.

5.2 Modalités de répartition du FPIC

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la CCHC, tout comme ses communes membres, doit contribuer en 2014 au Fond de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Il précise que le montant du prélèvement de l'ensemble intercommunal pour 2014 est de 677 990 euros répartis de la manière suivante :

- CCHC :	260 789 €
- La Baume :	3 616 €
- Bellevaux :	18 871 €
- Le Biot :	11 328 €

- La Côte d'Arbroz :	4 408 €
- Essert-Romand :	5 798 €
- La Forclaz :	4 421 €
- Les Gets :	92 848 €
- Lullin :	7 608 €
- Montriond :	22 713 €
- Morzine :	194 284 €
- Reyvroz :	5 205 €
- Saint Jean d'Aulps :	30 959 €
- Seytroux :	4 951 €
- Vailly :	7 104 €
- La Vernaz :	3 087 €

Charles-Henri MONTET précise que 3 possibilités s'offrent aux membres du Conseil Communautaire :

- soit conserver la répartition de droit commun, et dans ce cas, aucune délibération n'est nécessaire,
- soit opter pour une répartition « à la majorité des 2/3 », qui permet de modifier dans une certaine mesure la répartition du prélèvement entre les communes, sachant que la part CCHC resterait la même,
- opter pour une répartition « dérogatoire libre » mais qui nécessite la prise d'une délibération à l'unanimité des membres présents.

Il précise que la Présidente et les membres du bureau proposent de conserver la répartition de droit commun.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de ne pas déroger à la répartition de droit commun qui lui a été notifiée.

5.3 Situation budgétaire de la CCHC

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire la situation budgétaire de la CCHC, notamment suite à la notification des bases prévisionnelles des 4 taxes, du montant de DGF et du montant de prélèvement FPIC.

<u>Fiscalité</u>			
	Recettes inscrites au BP 2014	Recettes connues à ce jour	Différentiel budgétaire
4 taxes	6 043 400 €	5 987 800 €	- 55 600 €
CVAE	291 500 €	308 700 €	+ 17 200 €
FNGIR	35 700 €	36 100 €	+ 400 €
DCRTP	19 700 €	19 000 €	- 700 €
Alloc. compensatrices	0 €	23 800 €	+ 23 800 €
TEOM	2 333 600 €	2 333 600 €	0 €

Dotation Globale de Fonctionnement

	Recettes inscrites au BP 2014	Recettes connues à ce jour	Différentiel budgétaire
DGF	475 200 €	448 400 €	- 26 800 €

FPIC

Dépenses inscrites au BP 2014	Dépenses connues à ce jour	Différentiel budgétaire
411 500 €	260 800 €	- 150 700 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne que ce montant du prélèvement au titre du FPIC est une très bonne surprise pour la CCHC mais aussi pour la plupart de ses communes membres qui ont budgété une somme bien plus importante. Le fort taux d'intégration de la CCHC est probablement une des raisons de cette hausse plus modérée que prévue. Attention toutefois, la hausse du FPIC va se poursuivre en 2015 dans une proportion qui reste inconnue à ce jour.

Remboursement gendarmerie

Recettes inscrites au BP 2014	Recettes connues à ce jour	Différentiel budgétaire
20 300 €	250 000 €	+ 229 700 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que ce montant correspond aux pénalités et aux réfections des différents marchés de travaux mais aussi aux intérêts perçus sur le placement des fonds confiés par la CCHC à Haute-Savoie Habitat.

Dépenses supplémentaires diverses

	Dépenses inscrites au BP 2014	Dépenses connues à ce jour	Différentiel budgétaire
Schéma de desserte	2 400 €	7 500 €	+ 5 100 €
Contrat de rivières (SIAC)	21 100 €	24 600 €	+ 3 500 €
Autofinancement crèche La Baume	17 700 €	35 000 €	+ 17 300 €
Véhicule et matériel sentier supplémentaire	0 €	3 500 €	+ 3 500 €
Entretien terrain pour club professionnel	0 €	10 000 € - 50 % Morzine	+ 5 000 €

Bilan global

Fiscalité	- 14 900 €
DGF	- 26 800 €
FPIC	+ 150 700 €
Gendarmerie	+ 229 700 €
Divers	- 34 400 €
Bilan	+ 304 300 €

5.3 Modalités de répartition du FPIC

Charles-Henri MONTET propose aux membres du Conseil Communautaire, afin d'actualiser la situation budgétaire de la CCHC, de voter une décision modificative pour le budget principal dans les conditions suivantes :

- **Dépenses de fonctionnement**
 - 611 + 10 000 € (entretien terrain de foot)
 - 617 + 5 100 € (schémas de desserte)
 - 6281 + 3 500 € (contrat de rivières)
 - 023 + 20 800 € (transfert investissement)
 - 73925 - 76 100 € (FPIC)
 - **Total - 36 700 €**
- **Recettes de fonctionnement**
 - 73111 - 55 600 € (4 taxes)
 - 73112 + 17 200 € (CVAE)
 - 7323 + 400 € (FNGIR)
 - 74124 - 26 800 € (DGF)
 - 74741 + 5 000 € (Morzine)
 - 748313 - 700 € (DCRTP)
 - 74834 + 23 800 € (compensations)
 - **Total - 36 700 €**
- **Dépenses d'investissement**
 - 2182-60 + 2 500 € (véhicule sentiers)
 - 2188-60 + 1 000 € (matériel sentiers)
 - 2313-25 + 17 300 € (crèche de La Baume)
 - **Total + 20 800 €**
- **Recettes d'investissement**
 - 021 + 20 800 € (prélèvement fonctionnement)
 - **Total + 20 800 €**

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote la décision modificative telle qu'elle lui est présentée.

6- SPANC : rapports annuels 2013



En 2013...

Le service est géré :

↳ par un prestataire pour le SIVOM de la Vallée d'Aulps (11 communes).

↳ en régie par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais, pour la Vallée du Brevon (4 communes).



Depuis le 1^{er} janvier 2014, 1 service unique :
le SPANC de la Communauté de Communes.

Des missions communes...

↳ le contrôle des installations d'assainissement autonome existantes (contrôles périodiques, contrôles « vente »).

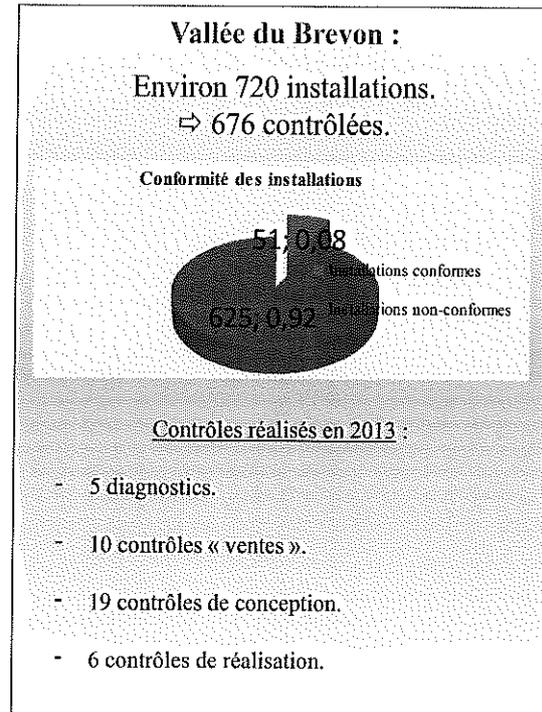
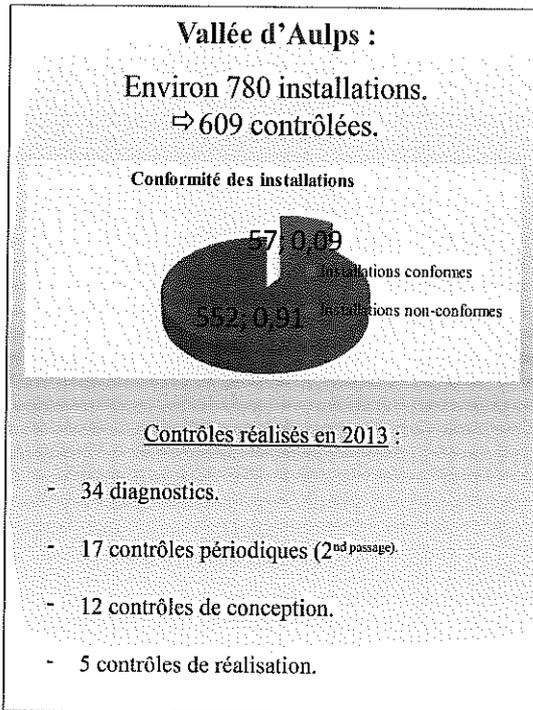
↳ le contrôle des installations neuves ou réhabilitées (examen de la conception et contrôle de l'exécution des travaux).

↳ Mais aussi l'information et la communication aux usagers.

...Et une mission supplémentaire pour le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais :
la réhabilitation .

⇒ des aides aux propriétaires volontaires et éligibles pour la mise en conformité de leur installation.

Quelques chiffres...



Les redevances...

Vallée d'Aulps :

TYPE DE CONTROLE	TARIF 2013 (en € TTC)
Diagnostic d'une installation existante (1 ^{er} contrôle du fonctionnement et de l'entretien)	32,10 €/an
Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien	32,10 €/an
Contrôle de conception pour une installation neuve	195,81 €
Contrôle d'exécution pour une installation neuve	99,51 €

Vallée du Brevon :

TYPE DE CONTROLE	TARIF 2013 (en € TTC)	
Diagnostic d'une installation existante (1 ^{er} contrôle du fonctionnement et de l'entretien)	Installation desservant jusqu'à trois logements	190 €
	Installation desservant de quatre à dix logements	285 €
	Installation desservant plus de dix logements	380 €
Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien	Installation desservant jusqu'à trois logements	190 €
	Installation desservant de quatre à dix logements	285 €
	Installation desservant plus de dix logements	380 €
Contrôle de conception pour une installation neuve	80 €	
Contrôle d'exécution pour une installation neuve	120 €	

Perspectives pour 2014...

↳ Harmonisation du service (mode de gestion, périodicité des contrôles, montant des redevances...).

↳ Mise en place d'un nouveau règlement.

↳ Extension de la compétence réhabilitation à l'ensemble du territoire de la CCHC.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les rapports annuels 2013 tels qu'ils lui sont présentés.

7- Questions diverses

7.1 PPT du Roc d'Enfer

Stéphane PUGIN-BRON rappelle qu'une délibération a déjà été prise le 11/03/14 pour autoriser la Présidente à signer une nouvelle convention avec la SEA74 pour l'animation du PPT en 2014 et pour demander une participation de 10 500 € à la Région Rhône-Alpes pour une action d'un montant de 15 000 euros sur 2 ans. Il souligne à ce titre la nécessité de redélibérer sur le plan de financement prévisionnel calculé sur la base de l'année 2014 uniquement :

- montant total de l'animation sur 2014 : 8 363,30 €
- Région Rhône-Alpes : 2 508,99 €
- Autofinancement : 5 854,31 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le nouveau plan de financement et sollicite la Région Rhône-Alpes pour le versement de l'aide correspondante.

7.2 Nouveaux tarifs pour la boutique du DDVA

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs suivants :

- Plume avec encre petit modèle 14,50 € TTC
- Plume avec encre et 5 plumes 19,80 € TTC
- Plume en verre ou bois avec encre 13,90 € TTC
- Coffret calligraphie 27,00 € TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs qui lui sont présentés.

La prochaine réunion du Conseil Communautaire aura probablement lieu le 2 septembre 2014 à 18h30 (date à confirmer).

Le Biot, le 2 juin 2014

La Présidente

